



MAIRIE
01470 BRIORD

Le 18 février 2022

217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

REVISION DU PLU

Réunion n°8 - présentation de l'avancement des études aux PPA - 17 février 2022

Participants : M BLANC (Maire) - Me SALLE, Me CURTET, M LAGRUT, M MERLE, M ALONZI (conseil municipal de Briord).
M AUBERT et M VILLEDIEU (DDT01) - M GONZALEZ (Maire de Bouvesse) -
M ROSET (Maire de Montagnieu) - M GINET (maire de Lhuis) - Me OGERET (Maire de Seillonaz) - M MELLET représentant Chambre d'agriculture.

Excusés : SCOT BUCOPA - Chambre des Métiers - Conseil Départemental - CRPF
- ARS - CNR - DRAC

A partir d'un diaporama VB présente l'état d'avancement de la procédure ainsi qu'une synthèse des différents diagnostics engagés : diagnostic communal, état initial de l'environnement, annexes sanitaires (volets eau potable et assainissement).

La DDT rappelle que l'enveloppe urbaine du SCOT servira de référence et que le développement urbain en extension ne peut se faire qu'autour du bourg-centre, mais pas dans les hameaux.

Extrait de la page 34 du DOO : «*Les documents d'urbanisme locaux organiseront les extensions urbaines à vocation résidentielle ou économique en continuité des enveloppes urbaines existantes constituées par les bourgs et les villages jouant un rôle de centralité à l'échelle de la commune, afin d'en optimiser l'accès et la desserte par les réseaux urbains.*»

Voir avec le SCOT les modalités de répartition du programme de logements et des surfaces d'extension entre les différentes communes d'une même strate.

La problématique des infrastructures réseaux est une contrainte dans le développement : réseaux vieillissants, eaux parasites, STEP à saturation dès 2030. La fragilité de la ressource en eau pendant la période d'étiage est également à prendre en considération (intervention du Maire de Montagnieu).

Voir le PLH qui prévoit un rythme de construction plus réaliste que le SCOT (Vincent LEGROS à la CCPA).

Le SCOT sera révisé en 2023. Une modification est en cours concernant la répartition du foncier économique par intercommunalité à la place d'une



répartition par commune.

La commune compte 3 sièges d'exploitations agricole (Fléviu, Vézizieu, Buisson) + 1 viticulteur. 4 exploitants des communes voisines travaillent des terres à Briord



Vincent BIAYS